



COMMUNIQUE DE LA LIGUE FEDERALE AMATEUR DE FOOTBALL

Messieurs les Présidents,

Je souhaite par la présente vous préciser que les dispositions relatives à l'arrêt des compétitions de football au niveau amateur s'appliquent uniquement sur le territoire métropolitain. Cette décision fait suite aux annonces du Président de la République, qui a également précisé que des modalités spécifiques de gestion de la pandémie seraient déterminées pour chaque territoire ultra marin en fonction de sa situation sanitaire. Ces mesures seront annoncées selon toute vraisemblance dans la journée et officialisées par décret.

Dans cette attente, la décision d'arrêt des compétitions ne s'applique pas sur votre territoire. Nous vous invitons à vous reporter au cadre réglementaire spécifique qui sera fixé par l'Etat pour chaque territoire d'outre-mer pour décider de la poursuite ou non de vos compétitions.

Nous vous convierons la semaine prochaine à une réunion spécifique pour examiner la situation de chacun d'entre vous.

Bien cordialement

Le Président de la LFA
Marc DEBARBAT